



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2009-0599 - AFFECT
dossier lié n° 9600019

Maisons-Alfort, le 31 juillet 2009

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
AFFECT, identique à ARMOBLEN 650**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par JOUFFRAY DRILLAUD, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation AFFECT.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence ARMOBLEN 650, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 9600019, détenue par AKZO-NOBEL CHEMICALS BV, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2009 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour ARMOBLEN 650 est bien strictement identique à celle déclarée pour AFFECT ;

Considérant que les attestations d'engagements de fourniture et d'approvisionnement de la préparation d'origine entre AKZO-NOBEL CHEMICALS BV et JOUFFRAY DRILLAUD ont été fournies ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation AFFECT présentée par JOUFFRAY DRILLAUD, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit ARMOBLEN 650.

La Directrice générale adjointe

Valérie BADUEL